

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Service de la Coordination Interministérielle  
et du Courrier  
Dossier suivi par B. BÉCHU

**ARRÊTÉ du 12 OCT. 2016**  
**portant modification de la composition de la commission départementale**  
**chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur**

**Le Préfet de l'Indre,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'environnement et notamment le Livre Ier, Titre II, Chapitre III ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2015, portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu la décision du Tribunal administratif de Limoges en date du 23 août 2016 désignant les magistrats délégués pour présider la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de l'Indre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

Sur proposition de Mme le Secrétaire Général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 30 septembre 2015, portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est modifié dans son article 1, comme suit (les modifications apparaissent **en gras**) :

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, mentionnée à l'article R 123-34 du code de l'environnement, est constituée ainsi :

**Président** : **M. Patrick GENSAC**, vice-président du Tribunal Administratif, magistrat délégué par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

**Président suppléant** : M. David LABOUYSSE, premier conseiller.

Elle comprend en outre :

• **Quatre représentants de l'État désignés par le Préfet :**

Le Secrétaire Général de la préfecture ou son représentant ;

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre-Val de Loire ou son représentant ;

Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;

Le chef du bureau des collectivités locales et du contrôle (Direction de l'Égalité des Territoires et de l'Économie) ou son représentant ;

- **Un maire désigné par l'association départementale des maires du département :**

M. Bruno PERRIN, maire de MIGNY ;

- **Un Conseiller départemental désigné par le Conseil départemental de l'Indre :**

M. Jean-Yves HUGON, Conseiller départemental du canton de Châteauroux-2 ;

- **Deux personnes qualifiées en matière de protection de l'environnement :**

M. Patrick LÉGER, Président de la Fédération de l'Indre pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

M. Jean-Pierre BARBAT, Association « Indre Nature » ;

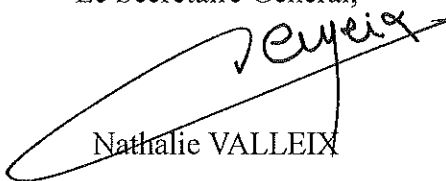
- **Une personne inscrite sur une liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, avec voix consultative :**

M. Michel TRUFFY, commissaire enquêteur inscrit sur la liste d'aptitude du département de la Creuse.

**Article 2 :** Le reste de l'arrêté du 30 septembre 2015, portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, est inchangé.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la préfecture et le Président du Tribunal Administratif de Limoges, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera notifié à tous les membres, et publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « recueil des actes administratifs ».

Pour le Préfet,  
Et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Nathalie VALLEIX